

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.

CANADA-REVUE

POLITIQUE — LITTÉRATURE — THÉÂTRE — BEAUX-ARTS

Vol. IV

MONTREAL, 18 NOVEMBRE 1893.

No. 48

CHÉNIER

Le docteur Chénier aura enfin son monument.

La chose n'est plus aujourd'hui qu'une question de temps et de travail, — de peu de temps, avec beaucoup de travail.

Un comité vient de se former pour réunir les fonds nécessaires à l'érection d'une statue du héros patriote et martyr, et avant peu la cité de Montréal va être appelée à donner sur une de nos places publiques un espace pour y élever à la mémoire du Dr Chénier, un impérissable monument qui témoignera de sa valeur et de son patriotisme comme de la reconnaissance de ceux qu'il a arrachés à la tyrannie et au despotisme.

Ce bronze et ce granit rappelleront aussi d'autres souvenirs d'une époque qui paraîtra bien étrange à nos petits-neveux ; mais, n'insistons pas, que notre triomphe soit modeste.

Le CANADA-REVUE voit encore se réaliser un de ses vœux les plus chers, un des souhaits qui lui tenaient le plus au cœur.

Comme tant de nos compatriotes, nous avons longtemps gémi de voir ostraciser le nom de celui qui tomba sous les balles des bureaucrates de Colborne, tandis qu'il luttait pour la conquête de nos libertés.

Trop longtemps nous avons pleuré de voir ce cœur de martyr déchiqueté par le vautour du Plateau des Chênes et le corbeau de Saint-Eustache.

Nous allons aujourd'hui le mettre pour tou-

jours à l'abri des atteintes de la haine et de l'envie, sous la garde du peuple qui lui aura donné dans son sein un dernier asile.

Dans cette sépulture populaire dormiront en paix les restes de celui qui se dévoua à la cause du Canada.

Travaillons donc courageusement, hardiment, pour qu'elle soit belle et grandiose.

Sacrifions-nous avec ardeur, ouvrons largement nos bourses pour que la réparation éclate splendide, magnifique, éblouissante.

Les listes de souscription sont ouvertes, elles ont même commencé à circuler.

Nous recommandons à tous nos amis, non seulement de souscrire, — nous les connaissons assez pour savoir qu'ils le feront sans notre conseil, — mais encore de se livrer à une propagande active dans leur entourage pour faire souscrire leurs amis.

Tout souscripteur au monument Chénier est un émancipé.

L'entraîn avec lequel les listes se signent est un indice qu'il y en a plus qu'on ne croit.

DUROC.

SANS PATRIE

La reproduction suivante a fait tout le tour de la presse bien pensante ; nous la publions pour donner une idée du patriotisme qui anime la gent cléricale.

Voici ce morceau vraiment écœurant :

La *Semaine Religieuse* de Perpignan faisait, ces jours derniers, le triste tableau du séminaire, occupé

militairement par des ecclésiastiques travestis en soldats :

C'est avec un serrement de cœur qu'on visite aujourd'hui le grand séminaire de Perpignan. On n'y reconnaît pas le temple de la prière, ni la demeure, chère entre toutes, qui a été témoin de tant de vertus et de tant d'abnégations. On ne rencontre guère que des soldats, dont les lourds souliers retentissent dans le silence des corridors.

Et ces soldats sont des prêtres, des diacres ou des sous-diacres, qu'une loi impie a ravis pendant vingt-huit jours au service des autels. Il y a en effet, au grand séminaire de Perpignan, quarante-cinq ecclésiastiques astreints à ce service : ils appartiennent aux diocèses d'Albi, Perpignan, Mende, Rodez, Carcassonne et Montpellier.

Il y a même des élèves du séminaire des Missions Etrangères de Paris, c'est-à-dire des jeunes gens qui laissent leurs familles et qui s'expatrient afin d'aller civiliser les sauvages et implanter dans leurs cœurs l'amour de l'Église et de la France.

Sur ces quarante-cinq ecclésiastiques, il y a huit prêtres, presque tous engagés dans le ministère paroissial. Quel spectacle ! et comme la franc-maçonnerie poursuit son œuvre de déchristianisation en s'acharnant à diminuer le prêtre !

Nous ne pouvons comprendre ce qui peut attrister un bon citoyen français dans ce spectacle que nous trouvons au contraire si réconfortant.

Ces souliers ferrés, cet uniforme garance, cette capote bleue qui offusquent tant les yeux des bonnes âmes de Perpignan, et qu'elles appellent un travestissement, c'est l'uniforme de la France, la livrée de la patrie, et elle en vaut bien une autre.

Sous la tunique du soldat français on rencontre autant de vertu et d'abnégation que sous n'importe quelle soutane.

Le prêtre n'a pas diminué en passant par la caserne, il s'est grandi aux yeux du peuple, aux yeux de la nation toute entière.

La franc-maçonnerie et l'impiété n'ont rien à voir à tout cela, et c'est un grand tort que de les y introduire.

Ceux qui ont toujours cherché à éloigner le prêtre de la nation, à en faire un État dans l'État, n'y trouvent certainement pas leur compte ; mais la nouvelle génération ecclésiastique française, qui est profondément peuple, ne pense pas ainsi, et l'on a vu parmi les séminaristes soldats de grands exemples de patriotisme et de dévouement.

Tout le monde s'accorde à constater l'influ-

ence bienfaisante qu'a eue dans certains milieux militaires l'introduction de l'élément religieux dans les contingents.

Partout où le sacrifice a été accepté comme il devait l'être, c'est-à-dire dignement, comme l'*impôt du sang* qui est dû par tous, sans distinction, à la mère-patrie, les grands exemples de ces curés, diacres et sous-diacres sac au dos ont provoqué une recrudescence catholique dans maintes chambrées, qui a alarmé les radicaux mêmes qui avaient proposé la loi.

Voilà la vérité.

Elle est à côté des protestations de la *Semaine Religieuse* de Perpignan.

Nous comprenons que les individus qui approuvent au Canada le Séminaire de Saint Sulpice d'avoir soudoyé les coalisés anglais, russes et autrichiens pour mitrailler les troupes et les ports français, trouvent bien lourde l'obligation de défendre le tricolore qu'elles auraient voulu voir abattu ; mais il ne faudrait pas croire que le clergé français pense ainsi.

Le clergé français, le bas clergé, est patriote et fils du sol gaulois ; il aime assez la terre qui l'a vu naître et la chaumière qui l'a vu élever, pour savoir leur sacrifier quelques années de sa vie.

Les Sans-Patrie, ici, ce sont ceux qui, gorgés d'or par la France et enrichis par elle, ont ensuite tourné contre leurs frères, et n'ayant ni foi, ni amour, n'étant ni Français ni Canadiens, se sont faits Anglais pour sauver leurs trésors.

C'est dans cette race-là qu'on recrute des rédacteurs de *Semaine Religieuses*, ils sont tous les mêmes.

Quant à ceux qui font leur devoir, ils ne se plaignent pas.

FRANCE.

L'AUTORITE CIVILE

Les cléricaux ont tous les toupets ; l'un d'eux ne vient-il pas d'adresser à la législature un ultimatum, qui est excessivement curieux, étant donné les prémisses dont il découle !

Il pose dans des termes non équivoques, et qui peuvent se résumer comme suit, les relations du clergé et de l'État :

En devenant prêtres, nous entrons dans *une société à part, qui a ses droits, ses lois et ses privilèges*. Nous sortons de la juridiction civile pour entrer sous la juridiction ecclésiastique.

Et il ajoute :

Vous verrez des gens de la haute société se faisant une joie diabolique de traîner les prêtres, et même les évêques, devant les tribunaux civils, *tout comme les laïques, et de les soumettre à toutes les lois votées et à voter*.

Puis il dit :

Et d'où vient cela ? si ce n'est des condescendances excessives que les évêques ont eues, de temps à autre, vis-à-vis des fidèles et du pouvoir civil. On a cédé à une demande, à une exigence de l'Etat, puis à une autre, puis à bien d'autres ; et, finalement, l'Etat s'est accoutumé à *se croire le maître du clergé comme des autres !*

Voilà qui promet, n'est-ce pas ; mais cela n'est rien auprès de ce qui suit, et qui est une mise en demeure pour la législature de voter une résolution ainsi conçue :

Comme catholiques, nous reconnaissons que le clergé est en dehors de la juridiction civile, et tombe sous la juridiction ecclésiastique ; nous reconnaissons qu'il est soumis à la seule loi canonique, et nous admettons cette loi franchement et sans réserve ; nous retirons et annulons toute loi civile opposée à cette loi canonique, et qui gêne l'exercice de la juridiction ecclésiastique ; et nous agissons ainsi dans le but de réparer les torts que l'Etat peut avoir eus envers le clergé en l'obligeant à des devoirs indus et pour reconnaître l'autorité suprême de l'Eglise.

Naturellement, cette proposition n'est qu'une mauvaise farce, mais, enfin, elle indique bien la tendance de ces esprits accapareurs et dominateurs.

Savez-vous ce qu'ils offrent en échange de cette soumission ? Voyez :

Qui ne voit l'honneur qui reviendrait à des législateurs catholiques qui voteraient une telle loi ! Ils gagneraient du coup l'estime et l'appui du clergé, et mériteraient, comme corps, les éloges de l'Eglise, et surtout l'approbation des Evêques du pays. On verrait disparaître les difficultés qui existent souvent entre l'Eglise et l'Etat, difficultés créées par certaines lois actuelles.

Maintenant, pour juger de l'estime et de l'appui que peut attendre un gouvernement qui se soumet, on peut lire l'apologue suivant qui orne le même article :

Mais si la fermeté était belle et bonne du temps de Moïse, elle l'est également sous la nouvelle loi, dans l'Eglise de Jésus-Christ. Nous en voyons une

preuve dans la conduite de St Ambroise, archevêque de Milan, vis-à-vis de son ami l'empereur Théodose. Après le massacre de la population de Thessalonique S. Ambroise lui écrivait qu'il ne devait plus se présenter au temple de Dieu ; mais Théodose victorieux crut que l'archevêque ne lui résisterait pas. Il se présenta donc avec son escorte. Mais Ambroise, prévenu, l'attendait au bas de l'église avec son clergé. Lorsque Théodose se présenta pour entrer, il lui défendit de nouveau de pénétrer dans le temple, parce qu'il s'était conduit comme un meurtrier ! Théodose, interdit, chercha à se défendre en disant : mais David a bien péché, lui aussi ! C'est vrai, dit l'Archevêque ; mais puisque vous l'avez imité dans ses crimes, imitez-le aussi dans sa pénitence ! Et Théodose fit à la porte de l'église la pénitence voulue ! Et par cet acte de courage et de fermeté S. Ambroise fit un saint, probablement, d'un homme qui était loin de l'être.

Avis à ceux qui auraient envie d'abdiquer le sceptre entre les mains du clergé.

Voilà ce qui les attend.

Mais maintenant, il est probable que c'est le clergé qui attendra longtemps.

ROBUR.

AUDACE ET EFFRONTERIE

Le journal de M. Tardivel fait comme suit l'audacieux et effronté portrait du prêtre, de ce qu'il est et de ce qu'il devrait être :

Le prêtre, à l'heure qu'il est, c'est un *diseur* de messes, selon l'expression populaire. S'il peut toujours dire comme les gens, tant mieux ; si, au contraire, il est obligé de contredire, de réprimander, d'enseigner des vérités qui ne plaisent pas, v. g., la restitution, la réparation des scandales, l'obéissance, etc., oh ! alors, ce n'est pas la même chose ! On commence à se plaindre, puis on boude, puis on s'éloigne de lui ; et si ça ne suffit pas, les plus méchants se risquent à aller décrier, auprès de l'évêque, un homme qui ne cherche qu'à bien conduire et à sauver ceux dont il est chargé. Et si l'évêque cède, et fait à ce prêtre l'injustice et l'affront de lui ôter son poste, alors on voit jubiler ces gens, et dire, tout haut, que si un autre ne fait pas à leur goût, ils l'enverront encore. N'est-ce pas là une peinture fidèle de la conduite d'une trop grande partie de notre peuple ? Où est l'autorité du prêtre sur le peuple, à présent, comparée à celle qu'il avait auparavant ? Où trouver, à présent, la soumission, le dévouement, l'estime du peuple envers le prêtre, qu'on lui connaissait dans le passé ? Tout ça est fini, et ne reviendra probablement plus. Et pourquoi ? Parce que la haute société a perdu, en partie, elle-même ces sentiments ! Si le clergé avait toujours joui auprès de l'autorité de ses droits et de ses immunités, on se serait accoutumé à le respecter

comme un être d'une classe et d'une position supérieure à celle des laïques. Mais parce que beaucoup des premiers citoyens, parmi les laïques, ont perdu, avec leurs principes, ce respect, cette confiance, ce dévouement qu'ils auraient dû toujours avoir pour le clergé, le peuple a suivi : et par leur faute, le peuple est gâté à présent, et ne se relèvera probablement jamais. Loin donc de chercher à rendre le clergé méprisable en l'assimilant au reste du peuple, il faut que l'autorité lui conserve, autant que possible, sa dignité et son prestige ; c'est ainsi qu'on réformera encore le peuple s'il y a moyen.

L'outrecuidant cuistre qui a écrit les lignes qui précèdent prétend être un curé.

Cela se peut, puisque c'est bien un prêtre qui a écrit les saletés du *Prêtre Vengé* et de *Dans le Camp Ennemi* ; mais nous croyons qu'il aura soin de ne pas se présenter dans certaines réunions de Canadiens que nous connaissons bien et qui ne sont pas d'humeur à se laisser insulter même par une soutane.

Dire au peuple canadien-français qu'on rend le clergé méprisable en l'assimilant à lui, c'est une injure qui coûtera cher à ces messieurs les révoltés.

Venir nous dire, à notre face, que nous sommes des *inférieurs*, nous laïques, pères de famille qui élevons nos enfants à la sueur de notre front et peinons d'un bout de l'année à l'autre pour engraisser toute cette meute qui vient ensuite nous injurier, c'est plus que la patience du peuple n'en pourra supporter.

Gare à vous, monsieur le curé, et prenez notre conseil, ne montrez pas vos oreilles, sinon vous vous les ferez tirer si bien que vous n'aurez plus envie de recommencer.

Cela, je vous le promets.

LIBÉRAL.

L'AUTORITE ECCLESIASTIQUE

La *Vérité* publie, sous la signature un curé, des articles tellement extraordinaires, relativement à la *Loi des Statistiques de 1893*, que nous sommes tenus d'y donner une large part, et surtout de faire une foule de citations qui sont absolument renversantes.

Nous avons déjà parlé dans notre dernier numéro de la rageuse sortie de ce curé contre la loi qui l'oblige à rendre compte des décès catho-

ques qui se produisent dans sa paroisse, et de leur nature, au bureau d'hygiène provincial.

En bon citoyen, ce curé prétend que c'est un abus de le forcer à rendre gratuitement ce petit service sanitaire qui est de l'intérêt de tous ses concitoyens.

Mais, ce n'est rien ; nous n'avions encore vu qu'une faible partie.

Les articles de la *Vérité* du 4 novembre et du 11 novembre contiennent des déclarations relatives à l'autorité ecclésiastique et à l'autorité civile, qui méritent d'être divisées et servies séparément comme types de la démagogie qui peut atteindre les cervaux cléricaux enhardis par des années de toute-puissance.

On sait que les évêques, consultés, avaient autorisé la loi dont se plaint le curé.

Pourquoi les avait-on consultés ? C'est ce que nous nous demandons.

Toujours est-il qu'ils avaient consenti à l'adoption de la loi.

Croyez-vous que cela impose le respect au curé ?

Pas du tout ; il se révolte et s'écrie :

On objectera sans doute ici que *les évêques ayant approuvé cette loi, elle est devenue licite*. Je ne sais pas si les évêques l'ont approuvée ; mais ce que je sais bien, c'est qu'ils ne le disent pas ! En effet, ils disent simplement, dans leur circulaire, qu'ils ont "accepté de faire fonctionner cette loi dans leur diocèse respectif, et qu'ils comptent sur la bonne volonté habituelle du clergé pour donner satisfaction." Tout cela ne ressemble guère à une approbation directe. C'est plutôt comme si les évêques disaient au gouvernement : "Vous nous demandez une chose qui n'est pas mauvaise en soi, mais à laquelle le clergé n'est pas tenu ; nous lui soumettrons la question, et si elle lui convient, alors l'affaire marchera ; sinon, elle tombera ; car nous n'avons pas le droit de forcer notre clergé à faire l'ouvrage de l'Etat."

En voilà de la soumission, n'est-ce pas ?

Quand un bedeau exige quelque chose d'un infâme laïque, toute la machine se met en branle pour l'écraser, et ne s'arrête pas avant de l'avoir ruiné.

Mais pour un curé, un évêque ne suffit pas.

Le curé ne reçoit pas d'ordre de son évêque, il lui obéit si cela lui convient, s'il y met de la bonne volonté, mais l'évêque n'a pas le droit de le forcer si cela ne lui convient pas.

Ah ! elle est belle, la discipline ecclésiastique !

Et le *curé* continue :

De plus, qui sait comment on a obtenu cette espèce de consentement ou d'approbation de la part des évêques? MM. les membres du bureau d'hygiène ont probablement profité de *l'état de faiblesse et de maladie* du cardinal Taschereau pour lui *arracher son transeat*, et les autres évêques auraient donné le leur, sans doute, par politesse et par déférence pour lui.

Quel respect pour son cardinal !

Et c'est la *Vérité* qui publie cela, la *Vérité* qui a anathématisé M. Tarte pour avoir accusé Mgr Taché de sénilité.

Mais tout cela, ajoute le *curé*, ne crée pas un droit, et, partant, le clergé reste toujours libre de manifester sa désapprobation de cette loi, *et de ne pas lui obéir*, puisqu'elle est injuste, et qu'une loi injuste n'oblige pas.

Voilà un *non serviam* catégorique.

Le CANADA-REVUE a été injustement condamné, on a refusé de lui faire connaître le motif de sa condamnation, on a tenté de le ruiner, et parce que nous ne nous sommes pas soumis, on nous a traités de mauvais catholiques, de renégats et autres grossièretés.

Mais un *curé*, lui, a le droit de dire : Je n'obéirai pas.

Dans le cas présent, dit-il, il aurait fallu un pouvoir spécial du Pape, chef de l'Eglise, pour autoriser les évêques à *déroger au droit canonique* qui ne permet pas aux évêques de faire de leurs prêtres des employés civils, surtout contre leur gré.

C'est cela encore.

Tous les évêques sont accusés d'avoir dérogé au droit canonique.

Pourquoi pas les excommunier de suite ?

Croit-on, par exemple, que si, sous prétexte d'économie, le gouvernement faisait voter une loi pour obliger les prêtres à gratter les chemins, et que, par impossible, les évêques l'approuveraient, croit-on, dis-je, que le clergé devrait se soumettre à cette loi, et gratter les chemins? Eh bien, *a pari*; il n'y a de différence que du plus au moins. *Une fois le principe admis que le clergé peut être forcé par les évêques à remplir des devoirs civils, il n'y a plus de borne au désordre; et le désordre, il me semble, est rendu déjà assez loin.*

Arrêtons-nous ici, et réfléchissons un peu sur ces tendances.

Voilà où en est arrivé le clergé canadien.

L'anarchie est à son comble, et éclate d'une façon tellement brutale que nous avons voulu livrer ces lignes au public pour montrer à quel

point de dévergondage l'insolence cléricale en est rendue.

Nous espérons que ce qui précède va faire l'objet d'une sérieuse discussion en Chambre, et qu'il s'y trouvera des députés ayant assez de courage pour demander des lois qui fassent rentrer dans le devoir tous les *curés* de la *Vérité*, si les évêques laissent ainsi narguer leur autorité.

CATHOLIQUE.

QUAND ON N'A PAS CE QUE L'ON AIME...

La Vérité, de Tardivel, a publié le petit entrefilet suivant :

" Nous lisons dans le *Monde*, à la date du 3 novembre :

" Nous apprenons avec plaisir que le Conseil de l'Instruction publique va rendre l'enseignement de la sténographie obligatoire."

" C'est évidemment un ballon d'essai lancé par quelque soi-disant *réformateur*, car le *Monde* ne peut pas savoir plus que nous ce que le Conseil se propose de faire. Nous savons, par exemple, que c'est une manie pernicieuse de vouloir rendre *obligatoire* l'enseignement des *spécialités*. La sténographie est une excellente chose, mais il n'y a aucune raison plausible de vouloir l'imposer à tout le monde. S'il fallait rendre *obligatoire* l'enseignement de tout ce qui est *utile* ou *peut* être utile, il faudrait construire, en même temps, à côté de chaque école une maison de santé pour recevoir les enfants qui deviendraient tous fous. Les cours sont déjà surchargés, c'est l'avis des hommes vraiment compétents. Il n'est pas croyable que le Conseil de l'Instruction publique se propose d'augmenter le mal !"

Ma foi, je me range à l'avis de *La Vérité*, et je trouve qu'elle a parfaitement raison de s'opposer à l'étude d'un art tout mécanique.

J'ai toujours soutenu — et je soutiendrai toujours — que la sténographie, à part quelques exceptions fort limitées, ne servait de rien à la majorité des jeunes étudiants.

Qu'il y ait des sténographes de profession, rien de mieux ; mais, sous le mauvais prétexte qu'un chef de maison sera obligé de dicter une lettre commerciale à son employé, que les jeunes gens perdent un temps précieux en se livrant à une gymnastique digitale quand ils pourraient utiliser ce temps à des études intelligentes, c'est ce que *La Vérité* ne veut pas. Elle a bien raison.

Pourquoi les jeunes gens n'apprennent-ils pas à rédiger des lettres d'affaires? Cela dispenserait les patrons de dicter ces lettres, et tout le monde y gagnerait.

Mais si l'on n'enseigne pas l'art épistolaire dans les collèges, il faut bien que les élèves apprennent l'art d'y suppléer. Hélas ! on leur défend de penser spontanément pour eux-mêmes ; à plus forte raison leur défend-on de penser pour d'autres.

La sténographie est certainement inutile aux neuf-dixièmes de ceux qui l'ont étudiée. Je le démontrerai ici, pour peu que la démonstration intéresse un seul de mes lecteurs. Elle est inutile, et elle est préjudiciable au développement de l'intelligence. Partout où l'intelligence peut s'exercer librement, on n'a pas le droit de l'étouffer et de la remplacer par une machine.

Oui, *La Vérité* dit la vérité (cela lui arrive chaque fois qu'elle veut médire ou mentir) : l'enseignement de la sténographie est une *manie pernicieuse*.

Supprimons la sténographie pour ceux qui ne veulent pas devenir spécialistes, et supprimons-la au plus tôt.

Mais par quoi allons-nous la remplacer ?

La sténographie n'est indispensable que parce que les sujets formés dans nos collèges ne peuvent, pour la plupart, servir d'auxiliaires utiles à leurs chefs. On ne peut les soumettre à la passivité intellectuelle qu'en les accoutumant à la passivité matérielle.

Leur accorder de l'initiative dans leurs devoirs professionnels serait les inciter à l'émancipation morale. Ce qui serait une calamité.

Puisque M. Tardivel ne veut pas de l'enseignement obligatoire de la sténographie, qu'il commence donc par faire une croisade contre l'obstruction systématique des collèges en matière d'éducation intelligente et pratique ; qu'il fouaille le Conseil de l'Instruction publique à cause de ses tendances traditionnelles vers la *sainte ignorance* ; qu'il réclame au moins pour ceux qui ont le courage de vouloir passer leur vie ailleurs que dans les murs d'un couvent, le droit à l'instruction. Lorsqu'il aura obtenu cette réforme, il pourra s'étonner que la sténographie soit une nécessité.

Aujourd'hui elle est indispensable, faute de mieux ; mais supprimez son utilité en enseignant toutes les matières que vous tenez sous le boisseau, et vous verrez combien peu d'efforts vous aurez à faire pour anéantir la sténographie.

Il n'y a pas de danger que vous tentiez l'expérience. Il n'y a pas de danger que vous illuminiez les intelligences. Vous avez là-dessus des idées bien arrêtées, et vous savez trop bien ce que deviendrait votre omnipotence en toutes choses si vous instruisiez le peuple.

Je sais que vous allez protester, que vous allez jurer vos grands dieux que la province de Québec n'a rien

à envier à aucune nation sous le rapport de l'instruction, mais je sais aussi que vous auriez trop à perdre si le peuple s'instruisait.

Les temps d'ignorance étaient l'âge d'or du clergé. Aussi s'est-il toujours efforcé de le perpétuer en étouffant la science et en brûlant les savants. Lorsque les mœurs se furent un peu adoucies, on ne grilla plus les savants mais on flamba leurs œuvres.

Sans parler des autodafés criminels qui ont déshonoré la civilisation à toutes les époques du christianisme, je citerai comme exemple du souci que le clergé a toujours eu pour l'ignorance publique, la décision du Concile d'Orléans, en 537, qui défendait aux religieux et religieuses de recevoir d'autres élèves que les *oblats*, c'est-à-dire les enfants voués, dès leur naissance et pour toute la vie, à un ordre monastique ou au service des autels.

Cette défense fut renouvelée, deux siècles après, par le Concile d'Aix.

En l'an 817, le pape Pascal Ier obtint du roi de France un capitulaire consacrant la même prohibition.

En 1072, le cardinal Pierre Damien, visitant au nom du pape le monastère du Mont-Cassin, félicita les bons moines "de tenir leurs écoles fermées aux enfants du siècle," et leur ordonna de maintenir "*cette mesure salutaire*, pour ne pas perdre la discipline régulière."

Pierre Damien était un adversaire acharné des sciences, des lettres et de la philosophie ; il "se moquait de Cicéron, de Pline, de Platon et de Pythagore ;" il reprochait à ses moines les plus studieux "*de préférer les règles de Donat aux règles de Saint-Benoit*." (Donat était un grammairien latin.)

Plus nous avancerons à travers les âges, plus nous verrons le clergé donner raison à ces paroles :

"Les maîtres aveuglent leurs esclaves pour les empêcher de fuir, pour les rendre plus propres à certains usages ; ainsi fait le clergé. De ceux qu'il ne frappe pas d'une cécité complète, il abuse la faible vue avec des fantômes, et les tient dans une éternelle enfance. Ignorance et superstition, tels sont les liens avec lesquels il enchaîne les peuples. Le clergé s'est toujours mis en travers de la pensée et de la science moderne ; *il a toujours glorifié l'ignorance à l'égal d'une vertu*." *

Ne vous semble-t-il pas, chers lecteurs, que Tardivel, à l'égard de l'ignorance, est encore plus clérical que le clergé ?

LUPUS.

* Tous les passages guillemetés sont tirés de l'ouvrage de Dom Jacobus, *l'Eglise et la Morale*, t. 1, p. 39 et suivantes.

NOS GRIPPEMINAUD

Afin de me conjurer un peu pour mon dimanche, j'ai ouvert mon vieux Rabelais que j'emporte avec moi en tout déplacement un peu long. J'ai relu le récit des mésaventures qui arrivèrent à Pantagruel et à ses compagnons quand, en quittant l'île de la Cascade, ils passèrent le guichet habité par Grippeminaud, Archiduc des Chats fourrés.

Je suis un peu de l'avis de Rabelais, lorsqu'il dit :

Si jamais peste au monde, famine ou guerre, orages, catclismes, conflagrations, malheurs adviennent, ne les attribuez ni ne les referez aux conjunctions des planètes mélancoliques, aux abus de la Court romaine, à la tyrannie des roys et princes terriens, à l'imposture des caphars, hérétiques et faux prophètes, à la malignité des usuriers, faux monnoyeurs, rogneurs de testons, ne à l'ignorance, impudence et imprudence des médecins, chirurgiens, apothécaires, n'à la perversité des femmes adultères, vénéfiques, infanticides ; attribuez le tout à l'émotion indicible, incroyable et inestimable meschanceté, laquelle est continuellement forgée et exercée en l'officine de ces Chats fourrez. Elle n'est au monde congneue non plus que la cabale des Juifs : partant elle n'est détestée, corrigée et punie comme serait de raison.

Ces diables "engiponnés" dont parle le merveilleux écrivain, en qui s'est affirmé le génie joyeux de noire race, n'ont point changé depuis le seizième siècle ; ils sont devenus plus solennels, plus pompeux, plus insolents ; mais s'il avait un moment de franchise, plus d'un magistrat contemporain tiendrait encore le discours que Grippeminaud tint à Pantagruel :

Or ça, malautru, nous allègues-tu ton innocence, or ça, comme digne d'échapper à nos tortures ? Or ça, nos loix sont comme toiles d'araignes ; or ça, les simples moucherons et petits papillons y sont prins ; or ça, les gros taons malfaisants les rompent ; or ça, et passent à travers, or ça. Semblablement nous ne cherchons les gros larrons et tyrans, or ça ; ils sont de trop dure digestion, or ça et nous affoleraient, or ça : vous autres, gentils innocents ; or ça vous serez bien innocents, or ça, le grand diable vous chantera la messe.

Ce qu'il y a d'amusant dans ce monde-là, c'est qu'il y a des textes pour tout.

On écrirait un des plus beaux chapitres d'histoire sous ce titre : *Grandeur et décadence de Grippeminaud, Archiduc des Chats fourrés.*

L'œuvre est en germe dans Rabelais ; il suffirait, comme dit le maître, de savoir extraire de l'os "la moëlle substantifique."

Le génial et puissant évocateur d'idées a vu Grippeminaud tel qu'il était dans tout le développement

de son type ; il ne s'est pas contenté de regarder en lui le côté comique, le côté Perrin Dandin, il a deviné l'être de malfaisance et de férocité qui devait avoir son jour.

Si vivez encore six olympiades et l'âge de deux chiens, vous verrez ces Chats fourrés seigneurs de toute l'Europe... Parmi eux règne la sexte essence moyennant laquelle ils grippent tout, dévorent tout et conchient tout ; ils brûlent, écartèlent, décapitent, meurtrissent, emprisonnent, ruinent et minent tout sans distinction de bien et de mal. Car, parmi eux, vice est vertu appelé, meschanceté est bonté surnommée, trahison a nom de feaulté, larcin est dict libéralité : Pillerie est leur devise, et par eux faicte, et trouvée bonne de tous humains, excepté moy et les hérétiques ; et le tout font avecque souveraine et irréfragable autorité.

Quand le monde a eu vécu quelques olympiades et l'âge de plusieurs chiens, il a vu le Grippeminaud annoncé par Rabelais, le Grippeminaud politique, âpre à la curée, esclave du pouvoir, propre à toutes les sales besognes au prix d'une *bedide gonission*, tous procureurs au Châtelet, avocats, huissiers, tous Chats fourrés — Chats fourrés dont le pouvoir avait fait des tigres...

Aujourd'hui, ils sont comme les vieux chats, ils somnolent en ronronnant de vagues *attendus* près de l'âtre. Ils étranglent encore avec volupté la pauvre petite souris inoffensive qui passe à leur portée, mais ils reculent devant les rats qui leur montrent les dents. Ils ont tant abusé du Code pour écraser le juste et sauver les coupables, qu'ils ont à peu près oublié les textes ; ils ne connaissent guère de la loi que ce que les journaux leur en apprennent de temps en temps, et ils les récompensent en emprisonnant leurs rédacteurs.

SILVIO PELLICO.

UNE LETTRE DU PERE FILLIATRE

Nous avons déjà eu occasion de parler du Père Filiâtre qui traitait spécialement à Ottawa les questions ouvrières.

Nous avons déjà critiqué ses discours et ses écrits, mais nous sommes heureux de lire de lui, dans le *Canada*, des extraits de lettres qui dénotent un libéralisme intelligent, une modération et une tolérance dont notre clergé donne rarement des preuves dans les lettres que ses membres écrivent de France.

Voici quelques points intéressants :

J'ai, cet après-midi même, eu une autre compagnie. Il y a à bord six ou sept ouvriers de Paris, retour de Chicago, tous socialistes, et l'un d'eux est

chef de l'Internationale. J'ai été des plus heureux de les entendre énoncer leurs principes. Après tout, ils ne sont pas si terribles ; mais si vous saviez comme ils connaissent bien toutes les questions sociales, depuis les doctrines de Karl Marx et Lasalle, à celle de Garnier et du pape Léon XIII ! Mais en même temps, il faut le dire, ils trouvent le clergé français bien en retard et surtout trop flatteur pour les capitalistes.

Voilà une expression d'opinion simple, honnête et sincère.

Si notre clergé consentait donc à juger aussi largement les gens qui diffèrent d'opinion avec lui.

Mon voisin de cabine est le célèbre M. Bartholdi, le sculpteur de la statue de la Liberté à New York. Il y a deux jours, j'avais invité MM. les délégués suisses à l'exposition de Chicago à prendre un verre de chartreuse : survint M. Bartholdi ; je l'invitai. Volontiers il se blottit comme il put dans la cabine déjà plus que pleine. Aux quelques mots que je lui adressai pour le remercier, comme français, de l'idée qu'il avait sculptée sur le front de l'Amérique du Nord, il répondit avec la modestie du génie et la chaleur de l'artiste. Je vous résume ses paroles, elles le méritent : — " Monsieur, je vous suis reconnaissant de votre sympathie. L'artiste vit *d'affection* plus que *d'admiration*. Si l'une flatte l'orgueil, l'autre nourrit et soulève la pensée. Quand je passe dans la rue, et qu'un ouvrier, me reconnaissant par ma photographie, me tend une main chaleureuse, je sens que je suis aimé par quelqu'un, et je suis heureux. Vous êtes missionnaire catholique, je suis protestant ; mais tous les deux nous avons l'idée, et cherchons, l'un par l'art, l'autre par la parole, à la fixer dans l'esprit populaire : Nous adorons le même Dieu, et voulons le faire connaître : tout dans l'art doit tendre à LUI, et partant à la moralisation de l'homme ; car l'homme ne se grandit que par la vertu sincère et énergique." Puis se tournant vers les délégués suisses, il leur dit les choses les plus gracieuses et les plus patriotiques.

Pauvre Père Filliâtre ! Je vous plains de faire de pareils aveux.

Quand on pense qu'il y a au Canada des gens qui sont excommuniés pour en avoir dit et fait beaucoup moins que ce que vous racontez-là.

Et la fin de sa lettre est bien caractéristique :

J'ai aussi trouvé à bord d'autres messieurs et dames très intéressants à connaître. Comme ils travaillent et savent ! Quelles leçons de bien vivre certains hommes y prendraient, s'ils pouvaient voir et sentir ! — Rappelez-moi au souvenir de tous les amis.

Eh oui, *comme ils travaillent et savent !*

Comme nous travaillons peu et savons peu !

JUSTUS.

AU THÉÂTRE FRANÇAIS

UN FAUX PAS

De tous les journaux, le CANADA-REVUE est le premier qui ait annoncé la fondation d'un théâtre français à Montréal, développé la théorie économique qui rend cette entreprise indispensable, et démontré les bienfaits intellectuels que la population peut en retirer.

Son opinion est toujours la même, et rien ne pourrait la modifier si l'administration ne semblait elle-même prendre à tâche de donner raison à ses détracteurs en produisant des pièces ineptes comme les *Vingt-huit jours de Clairette*.

Que ce méchant vaudeville ait eu du succès à Paris, je veux bien le croire puisqu'on me l'affirme ; mais ce n'est pas une raison pour qu'il en ait ici. Paris possède trente théâtres, c'est dire que le public peut choisir. Les gens d'esprit vont aux spectacles délicats ; les imbéciles, aux spectacles idiots ; les pervers, aux spectacles grossiers.

Eh bien, je prétends que les *Vingt-huit jours de Clairette* doivent être rangés parmi les spectacles idiots et grossiers, et cela malgré le succès pécuniaire de la pièce. Je dis même qu'il est triste de voir la faveur publique s'attacher à une pochade imbécile, alors qu'elle n'a fait aucun cas de cette ravissante comédie de Labiche qui s'appelle *Le Voyage de M. Perrichon*.

Je ne suis pas farouche au point de me scandaliser d'un mot gaillard sous lequel, le plus souvent, il n'y a nulle équivoque, mais c'est à la condition expresse que ce mot passera à l'aide d'un trait spirituel.

Parmi les pièces qui ont été jouées ici depuis l'ouverture de la saison, *Les Surprises du Divorce* et *Durand et Durand* me servent de terme de comparaison. Il y a dans ces pièces, à côté de quelques légèretés aussi amusantes qu'incapables de choquer les gens de bonne compagnie, une véritable débauche d'esprit qui compense largement les allures innocemment grivoises que revêtent ces manifestations de l'esprit français. Mais il n'en est pas de même des *Vingt-huit jours de Clairette*. C'est de la farce épaisse, de la plaisanterie vulgaire, sans science dramatique, sans imprévu, sans esprit.

Il s'agit d'une femme livrée à tous les hasards d'une cohabitation temporaire avec des soldats. Comme rien ne fait soupçonner son sexe à ses compagnons, rien par conséquent ne vient la mettre sérieusement en péril. C'est l'imagination licencieuse des spectateurs qui lui crée des dangers chimériques, mais il

faut bien reconnaître que tous les efforts de l'auteur tendent à surexciter cette imagination.

Je ne prétends pas définir le théâtre : *une école de morale* ; les blasés ou ceux qui feignent de l'être me riraient au nez. Mais si je ne me prononce pas sur ce qu'il est, je n'hésite pas à soutenir qu'il ne doit pas être *une école immorale*. Or, des propos légers ne constituent pas seuls l'immoralité ; bien d'autres éléments entrent dans la formule de ce vice où la bêtise tient le premier rang.

Le marivaudage, les propos badins, les mots à double sens dont le théâtre français fourmille dans le genre léger, ne sauraient être taxés d'inconvenance s'ils expriment ou soulignent des sentiments nobles tels que la tendresse, l'amitié, l'amour, l'honneur, le désintéressement, la probité, le courage, la générosité, etc., ou s'ils flétrissent ou ridiculisent la rancune, la haine, l'envie, la cupidité, la jalousie, la sottise et l'ignorance. Mais lorsque des situations équivoques, des mots salés et des allusions polissonnes s'étaient, quatre actes durant, pour le simple plaisir de chatouiller le pourceau qui sommeille au sein des foules, je dis que ce spectacle est *immoral*.

J'en dis autant des histoires de vidangeurs racontées à la veillée devant les femmes, les jeunes filles et les enfants, par des narrateurs bien pensants qui croiraient commettre un péché mortel s'ils ne conspuaient pas le théâtre français, sans même y avoir jamais mis les pieds.

Les Vingt-huit jours de Clairette est une pièce immorale :

1. Parce qu'elle est bête.
2. Parce qu'elle contient des allusions sales qui ne sont pas corrigées ou adoucies par la finesse ou l'esprit.
3. Parce qu'elle est mal jouée (du moins certains rôles sont trop faiblement tenus).
4. Parce qu'elle montre sous un jour ridicule les officiers français qui ne sont pas défendus ici par la certitude que l'auteur a volontairement dénaturé son modèle.
5. Parce qu'on a exploité à son profit la protestation unanime de la presse contre une mise en scène inconvenante.
6. Parce que.....

Je ne dis plus rien, par respect et surtout par crainte de la loi sur la libelle.

Le CANADA-REVUE regrette d'avoir à dire ces choses et d'être seul à les dire ; mais comme il n'est pas dans ses habitudes de consulter son voisin pour exprimer ce qu'il pense, il le dit sans barguignage.

L'opinion qu'il me charge d'émettre aujourd'hui n'atteint nullement le Théâtre, et ne peut être de

nature à compromettre son existence dans le présent ou dans l'avenir. Le blâme ne tombe que sur l'administration qui a manqué de tact.

En faisant jouer des pièces comme les *Vingt-huit jours de Clairette*, elle donne raison aux adversaires du théâtre français qui prétendent qu'il est immoral.

Le répertoire français est assez varié pour offrir un choix presque infini de pièces amusantes et honnêtes, sans aller chercher une insanité en quatre actes, sous prétexte qu'elle a eu du succès à Paris. S'il fallait exécuter ici tout ce qui a du succès à Paris, je ne vois pas pourquoi on ne donnerait pas une édition nouvelle du fameux *bal des Quat' Z'Arts* !

J'espère que l'administration du théâtre français ne renouvellera pas son expérience, malgré le succès financier qu'elle a remporté avec les *Vingt-huit jours de Clairette*. Si elle persistait cependant, et si la faveur publique ne lui faisait pas d'infidélités, nous serions forcés de nous ranger du côté de ceux qui voient un danger dans le théâtre, prouvant ainsi que nous avons autant de souci de la morale que si nous étions rentés pour la protéger.

La tentative qui a été faite cette année est louable ; elle mérite les encouragements de la foule et de la presse, mais c'est à la condition que nos mœurs ne seront pas ternies. Quand bien même les *Vingt-huit jours de Clairette* serait une pièce irréprochable, le fait de remplir la salle à l'aide d'un appât croustilleux constitue une faute grave.

Le soir, dans la rue, un personnage louche vous aborde et vous offre en vente un jeu de cartes ou des gravures monstrueuses. Il excite adroitement tout ce que votre curiosité peut avoir de malsain, et parvient parfois à vous vendre un article exotique dont vous n'oseriez risquer l'examen devant témoins. Il se trouve que vous avez acheté bien cher des images que les enfants les plus purs peuvent admirer sans danger. Mais vous avez fait un marché honteux, invouable ; la preuve c'est que vous ne vous en plaindrez à personne.

C'est cela qui est immoral.

HENRI ROULLAUD.

BEAUX-ARTS

A L'EXPOSITION DE LA SOCIÉTÉ DES ARTS DU

CANADA

(Suite)

III.

Lorsque le visiteur monte à la galerie supérieure, la première toile qui frappe son regard le plonge dans l'admiration. C'est le No. 312, représentant la

Cérémonie de l'Excommunication au XIIIe Siècle (coté \$8,000).

Cette toile immense, due au talent de M. Sherrer, a été exposée à Paris, au palais des Champ-Élysées, en 1884 ; depuis cette époque elle a été exposée à Londres, et elle a figuré à l'exposition de Barcelone (Espagne). Partout elle a fait sensation. M. Sherrer est un artiste vigoureux, dont la réputation va sans cesse grandissant. Il a obtenu plusieurs médailles, une bourse de voyage, et est placé hors concours.

Le tableau que possède la *Société des Arts du Canada* est digne de figurer dans les meilleures galeries. Malheureusement, ses dimensions ne permettent pas de le placer dans des locaux ordinaires, et on a dû, ici, remplir quatre ou cinq pieds de la toile par le haut.

Cette scène de l'*Excommunication* est terrifiante.

Aux pieds de l'autel, sur la dalle, sont placés le reliquaire, le crucifix voilé et le Missel ouvert ; à côté, une cassolette où brûle de l'encens, et le cierge pascal, renversé, achève de se consumer sur le sol.

Revêtu de ses habits pontificaux, l'évêque, mitre en tête, crosse en main, les bras étendus, profère les malédictions qui accompagnent l'anathème. Autour de lui son chapitre est groupé, et le banc du chœur est garni de moines de différents ordres. Au fond, la foule.

Le spectacle a une grandeur farouche. Les têtes sont admirablement dessinées : celles des moines sont impassibles, celles des assistants laïques indiquent une terreur indicible.

Et comment ne pas être terrifié par l'horreur grandiose et sauvage d'une telle cérémonie ! Le personnage principal, l'évêque, est vieux, grand, maigre, ridé, parcheminé, décoloré par l'âge ; il semble dépenser le reste de son énergie vitale dans cette suprême malédiction. C'est bien l'implacabilité ecclésiastique dans toute sa rigueur et dans toute sa fureur.

Pour bien comprendre l'énergie du tableau de M. Sherrer, il faut connaître les formules d'excommunication à l'époque où cette cérémonie avait le don de retrancher un être humain de la société.

Voici celle que lança le pape Grégoire V sur Robert le Pieux, parce qu'il avait épousé sa cousine Berthe sans l'assentiment du Saint-Siège :

« Qu'il soit maudit dans toutes les cités, qu'il soit maudit dans toutes les campagnes ! Que ses enfants, ses troupeaux et ses domaines soient maudits avec lui ! Qu'aucun chrétien ne le salue en le rencontrant ! Qu'aucun prêtre ne prie pour lui, ne dise la messe devant lui, ne le console même à l'article de la mort ! Que ses entrailles s'échappent de son ventre entr-

ouvert ! Que son cadavre demeure sans sépulture ! Que ses os blanchissent au vent du désert, sans que le pèlerin jette un peu de terre sur ses restes misérables, afin qu'ils soient aux générations présentes et futures un exemple d'opprobre et de réprobation ! Que sa mémoire soit abolie parmi les hommes, et que l'aurore d'une autre vie ne réjouisse jamais son fantôme ! »

On comprend que pour exprimer une telle horreur, il fallait le pinceau puissant et indigné d'un artiste comme M. Sherrer.

* *
* *

Un grand tableau de valeur, c'est *Les Vendanges* de M. Barau. Il est exposé sous le No. 34, et est estimé, \$4,000.

M. Barau est un impressionniste de la nouvelle école. Cela explique pourquoi son talent est un peu discuté ici, où l'on ne connaît généralement pas encore les théories de l'impressionnisme. Ce qui nuit le plus au paysage de M. Barau, c'est le voisinage. Les tons fondus des autres œuvres font plus vigoureusement ressortir les notes un peu crues des *Vendanges en Champagne*, et l'habitude de la convention ne permet pas à tout le monde d'apprécier à sa valeur la sensation d'optique que ce tableau fait éprouver.

Tant que les procédés artistiques ne seront pas mieux connus ici, la manière de M. Barau pourra paraître étrange, mais cette opinion ne subsistera pas à des connaissances plus parfaites de l'art pictural, si complexe et si difficile.

Il est probable que la masse ne choisirait pas cette œuvre parmi celles exposées, mais il est certain qu'un amateur éclairé n'hésiterait pas longtemps avant de s'en parer.

(A suivre.)

LUPUS.

ÉRUDITION CLERICALE

M. Léopold Delisle, administrateur de la Bibliothèque nationale de Paris ayant été autorisé par le ministère de l'instruction publique à faire hommage à l'amiral Avellan d'un manuscrit précieux, mit la main sur un texte vieux slave presque indéchiffrable, qui provenait des archives de la cathédrale de Reims. Après examen, on reconnut que c'est sur ce recueil ancien que les rois de France prêtaient serment depuis les temps les plus reculés.

Voilà qui donnera une riche idée de l'érudition des archevêques de Reims.

LIBER.

LETTRE OUVERTE

A MONSIEUR LE CHANOINE BRUCHÉSI :

Monsieur le chanoine,

Certains journaux de la Province ont annoncé que vous aviez reçu soixante-quinze certificats établissant la supériorité de l'exposition scolaire de la province de Québec sur tous ses concurrents.

Pour convaincre les incrédules et faire taire les malveillants, ne croyez-vous pas qu'il serait bon, M. le chanoine, de produire publiquement ces certificats et de les appuyer d'un nombre égal d'*affidavits* fournis par leurs signataires ?

Je m'en rapporte à votre sagacité pour apaiser ceux qui n'ajoutent pas foi aux informations de la *bonne presse*.

LYNX.

P. S.—Veuillez donc me dire combien coûtent les insertions, à la ligne, dans l'*Inter-Océan* ?

Merci d'avance, et inclus un timbre pour réponse.

LE PAPE POÈTE LATIN

On sait que le Pape Léon XIII tient beaucoup à sa réputation de poète latin, et que le plus cher cadeau qu'il puisse faire est un volume de ses œuvres poétiques.

Nous en avons lu et traduit quelques-unes qui sont typiques :

Veut-on des épigrammes qui ne soient que des épigrammes et qui n'aient que le trait sans leçon directe ? On en peut trouver. Nous en citerons deux :

Contre Nardius

HOMME RUSÉ ET ORIGINAL.

On a vu, naguère, en habit d'été, Nardius triomphant par les rues de Rome.

L'hiver, cependant, pressait d'un pied rapide, et même, par le froid aigu, fleuves et lacs s'étaient arriérés.

Alors, quelqu'un me dit en souriant : Le renard ne change pas de caractère, mais pourtant il change de fourrure.

Notre Nardius, ne l'en étonne pas, ami, plus rusé que le renard, garde l'un et l'autre.

Contre Gallus

TROP FAIBLE VIS A-VIS DE LUI-MÊME

Gallus, que déraisonnes-tu ? quel plaisir prends-tu à languir dans cette léthargie, à dépérir dans les enchantements et les délices ?

Encore jeune homme, les joues à peine couvertes de duvet, tu t'amouraches follement de l'imprudente Chloé.

Plus grand, c'est pour Bycé que tu brûles et pour

la molle Corynne, et de jour en jour un feu plus ardent attise ta blessure.

Te voilà vieux déjà, et brisé par un misérable désir, l'adroite Nigella t'opresse sous son joug indigne.

Y aura-t-il un terme ? Sors enfin ta tête de la fange, enfin, plus de délai, chasse la peste de ton cœur.

Tu tardes ; tu veux, insensé, poursuivre tes vieilles amours ? Hélas ! malheureux, il n'y a déjà plus pour toi aucune espérance de salut.

Convoitant sa proie, plein de rage, le démon, bouche béante, est là, à ton côté ; c'est la mort amère qui t'attend et la colère vengeresse de Dieu.

Comment le faire remarquer en toute révérence ? Le fonds commun de ces petites satires, ce sont des histoires de petite ville : l'habit d'été de Nardius au mois de décembre, la passion sénile de Gallus ; le tout mis habilement et doctement en vers latins, avec une ferveur d'apôtre et une naïveté de séminariste. Ce n'est, au reste, que la menue monnaie, que le billon de poésies de Léon XIII ; ce n'est que le produit de sa veine familière : un jeu, un délassement, le seul qu'il se soit permis. Pour ce jeu auquel il excelle, le pape estime que tout sujet est bon ; le véritable artiste est celui qui fait quelque chose de rien et d'un caillou grossier une pierre fine. L'actualité, comme on dit, ne lui fait pas peur ; au contraire, elle excite sa verve, et sur des inventions nouvelles il s'ingénie à faire des vers antiques :

La photographie

Tirée d'un rayon de soleil, brillante image, que tu rends bien la noblesse du front, la force des yeux et la grâce du visage !

Puissance admirable du génie, prodige inconnu ! Apelle, rival de la nature, ne peindrait pas une plus belle image.

Mais il faut observer encore qu'une invincible tendance porte Léon XIII à voir toutes choses de haut, à s'élever au-dessus du sujet, et toujours vers un noble idéal de perfectionnement moral et chrétien. Nulle part ce n'est plus sensible que dans les pièces, dédiées par lui, lorsqu'il était évêque de Pérouse, à ses élèves favoris, à ceux qui sont devenus plus tard "les Pérugins," entre autres à celui qui plus tard devait être le cardinal Rotelli. L'évêque, revenant en arrière, trace au jeune homme sa voie et il l'encourage en ces termes :

Que, descendue du ciel, une des neuf Muses sœurs ceigne, pour t'honorer, ta tête du feuillage apollonien.

Que la Rhétorique, puissante par le verbe, que l'abstruse Mathématique veuillent à l'envi t'avoir comme serviteur et te disputent entre elles.

Ensuite, quand plus mûr, tu couleras tes années printanières, bois à larges traits aux sources sacrées de la Philosophie.

Apprends sous elle à souffrir patiemment, à vouloir fortement et de ta tête levé : à toucher les sommets du ciel.

Le pape a de sa dignité de chrétien et de sa dignité de pontife une pleine et souveraine conscience : cette idée, il l'exprime à plusieurs reprises et sous plusieurs formes, avec une grande énergie, bien plus énergiquement que dans ses œuvres en prose ; sans doute, c'est la concision du vers qui donne à la même pensée plus d'accent.

L'espoir des Impies est trompe

LA SÉRIE DES PONTIFES ROMAINS N'EST PAS
INTERROMPUE.

Ils s'écrient : Jeté à bas du trône, voici que Léon est mort en prison, dans les douleurs.

Espoir insensé : Un autre Léon lui succède, qui donne des lois aux peuples croyants, et règne.

Et non seulement le pape a la pleine et souveraine conscience de sa dignité de pontife ; il est à un égal degré pénétré de son devoir, le plus grave et le plus pesant devoir qu'il y ait au monde... Il l'a fait graver sur la châsse où il conserve, dans sa chapelle privée, le chef miraculeux de saint Jean-Baptiste :

Il ne t'est pas permis, ô roi impie, d'enfreindre le droit d'autrui ; il ne t'est pas permis d'avoir pour femme la femme de ton frère.

Jean le criait autrefois de cette voix, sans trembler : la même voix sort encore de ce crâne et le crie.

Peut-être Léon XIII a-t-il voulu que de la colline qui est là-bas, en face, que du Quirinal on l'entendît, la voix qui proteste et condamne, au fond du Vatican fermé. Plus d'une fois il y a joint la sienne. Au bas de son portrait, il a fait graver ce double distique :

J'ai cultivé la justice ; j'ai soutenu de longs combats, des travaux, des moqueries, des assauts, toutes sortes d'épreuves ;

Mais, vengeur de la foi, je ne fléchirai pas ; pour le troupeau du Christ il est doux de souffrir, et même doux de mourir dans une prison.

Il a repris, commenté et refait, mais refait en chrétien et en pape l'ode fameuse d'Horace :

*Si fractus illabatur orbis
Impavidum serient ruinae.*

I

S'il arrive à quelqu'un de tomber dans ce qui est défendu, de se souiller d'une faute honteuse, aussitôt la peine suit le pécheur comme une compagne.

Une peur anxieuse s'empare de lui, un noir souci lui mord le cœur et le tient inquiet.

Le crime qu'il a commis le torture, et ce qui redouble sa douleur, c'est la colère d'un Dieu vengeur toujours suspendue sur sa tête.

II

Mais le juste repose tranquille ; comme une source fraîche courant à travers le gazon, sa vie coule, exempte de soucis.

Muet, il contemple les choses mortelles ; dans les vicissitudes de la vie, il pèse le bien et le mal.

Que la violence ennemie l'opprime ; que la fortune change à son gré, par la terreur ou par la ruse, le visage des orgueilleux.

Elles ne touchent pas le cœur fort d'un homme habitué à mépriser et à écraser d'un pied invaincu tout ce qui est périssable.

Qui craindrait-il ? La vertu est un bouclier inexpugnable, et dans les périls, Dieu lui-même est sa sauvegarde.

On ne saurait trop insister sur ce sentiment moral et religieux qui domine tout. Dans ses épigrammes, dans ses élégies, dans ses odes ou ses hymnes aux saints, ce que veut Léon XIII, c'est formuler des aphorismes moraux, des sentences que la mesure et la brièveté du vers fassent demeurer dans la mémoire. Même poète, il n'oublie pas qu'il est le docteur suprême, et il enseigne : il est essentiellement didactique, quoiqu'il se garde bien de prendre l'allure raide et compassée, de se perdre dans les interminables développements des didactiques.

Son vocabulaire est assez restreint, mais de choix : peut-être même y relèverait-on un peu de recherche, de coquetterie à n'employer que des mots contresignés par Cicéron et par Virgile. Le pape ne se sert que de quelques métaphores qui reviennent sans cesse sous sa plume, et toutes sont plus ou moins d'église : le serpent infernal, le poison ou la peste du vice, les sources ou fontaines de rédemption, la mer agitée, la tempête du monde, et, ballottée sur cette mer, au caprice des vents et des flots, la nacelle de saint Pierre. Il ne dédaigne pas non plus de faire appel à ses souvenirs de mythologie, et l'Hélicon, le Parnasse, les muses, le laurier d'Apollon tiennent dans ses vers une certaine place.

Mais il a beau avoir été, sous un nom latin ou latinisé, associé de l'Académie des Arcades, ce n'est ni un Navagero ni un Pomponius Lætus. Ce n'est pas un de ces humanistes du quinzième siècle, troublés et hésitants entre la renaissance païenne et la renaissance chrétienne. Sa direction, à lui, a été prise d'un coup et à jamais. Et c'est dans cette direction que, pontife et poète, pontife même quand il est poète, il rêve d'entraîner les autres. L'*Inscription* qui clôt le recueil résume mieux que quoi que ce soit tout le tempérament, tout le talent, toute l'œuvre poétique de Léon XIII :

Règle de vie pour le pontificat

I

« Dans la vie mortelle qui te reste, il est décidé que chaque jour, après avoir offert le sacrifice expiatoire, tu t'attacheras plus étroitement à Dieu, tu vaqueras plus soigneusement, et chaque jour tu travailleras d'un esprit plus vigilant au salut éternel des hommes.

II

« Allons ! allons ! Efforce-toi, efforce-toi, ô Léon. Entrepris avec foi les tâches ardues, souffre avec

courage les dures traverses. Ne crains rien. Le déclin de ton âge déjà venu, le cours de ta vie presque achevé, détaché des choses périssables et rempli de mépris pour elles, affamé, dans l'âme de choses plus hautes, aspire constamment à la patrie céleste!"

CHARLES BENOIST.

LA FEMME PHARMACIENNE

On se plaint généralement qu'il y ait si peu de carrières ouvertes aux femmes pourvues d'instruction. L'ouvrière, elle, trouve dans de nombreux métiers l'emploi de son activité. La jeune fille des classes riches ne fait rien pour gagner sa vie, parce quelle n'en sent pas le besoin : s'initier aux soins du ménage sous la direction de sa mère et cultiver quelques arts d'agrément, voilà son occupation la plus ordinaire jusqu'à ce qu'elle trouve un mari. Mais dans toute cette classe moyenne, où l'on gagne assez pour pouvoir faire donner de l'instruction aux enfants, aux filles comme aux garçons, sans pouvoir toutefois laisser aux jeunes filles des ressources qui leur permettent de vivre sans exercer une profession, les parents sont souvent bien embarrassés. Ceci est particulièrement vrai des petits fonctionnaires pour lesquels faire de leurs filles des ouvrières serait déchoir ; mais c'est aussi vrai des petits industriels, des petits commerçants, qui peuvent bien faire instruire leurs jeunes filles, mais qui n'ont pas le moyen de les doter. En admettant qu'ils les associent à leurs occupations, ils ne préparent pas nécessairement leur avenir, les jeunes filles pouvant être amenées à prendre un mari dont la profession exigera des connaissances tout autres que celles avec lesquelles elles se sont familiarisées dans la maison paternelle. C'est ce qui explique cette affluence de jeunes filles aux examens du brevet et aux emplois de l'enseignement. Cependant, là aussi il y a des empêchements et des déboires. D'abord, la carrière est encombrée. Étant donné la gratuité établie dans tous les établissements primaires et l'ampleur comme la multiplicité des matières contenues dans les programmes de l'enseignement secondaire, il est bien difficile de se faire place dans l'enseignement privé. La jeune fille pourvue de ses diplômes devra donc solliciter un emploi public ; mais alors elle recevra une nomination qui lui imposera sa résidence ; elle sera exposée à des changements qui souvent dérangeront ses combinaisons et viendront bouleverser son existence. D'ailleurs, qu'elle soit professeur ou institutrice, ses occupations sont à heure fixe et elles l'appellent au dehors, toutes choses peu compatibles avec les obligations d'une mère de famille, si elle le devient un jour. Or, il est une profession qui pourrait être aussi lucrative que celle d'institutrice et même de professeur, qui laisserait à la jeune fille sa liberté et son indépendance, et pour laquelle elle aurait des aptitudes incontestables, c'est la pharmacie. On se demande pourquoi les jeunes filles ne l'em brassent pas.

Sans doute les abords de la carrière ne sont pas

sans obstacles, mais au moins ils sont libres : un pharmacien s'établit là où il veut et comme il veut. Il y faut de l'intelligence et des études préparatoires ; mais il est peu de jeunes filles, parmi celles qui prennent haut la main le brevet supérieur, qui ne puissent facilement conquérir le certificat de grammaire exigé pour pouvoir suivre les cours, et ensuite le diplôme de pharmacien, sinon de première, au moins de seconde classe. Il faut un stage préalable de trois ans ; mais ce stage se fait généralement au pair, dans une pharmacie quelconque, dans une famille que peuvent choisir les parents, à proximité d'eux et où la jeune fille n'est pas abandonnée à elle-même. Il y faut ensuite trois années d'études auprès d'une école de pharmacie ; mais celles-ci sont assez nombreuses en France. Le coût des examens est de 1,200 francs environ ; mais il y a des remises et aussi certains moyens d'atténuer cette dépense pour celles qui ne pourraient pas la supporter.

Sans doute ce sont des frais et des difficultés de plus d'une sorte. Mais, le diplôme obtenu, la position est à peu près assurée et dans de bonnes conditions. La jeune fille pourvue de son diplôme peut s'installer où elle veut, revenir auprès de ses parents ou les avoir avec elle. Elle exerce sa profession sans sortir de chez elle. Sa présence doit être assidue ; mais ses occupations ne sont qu'intermittentes et peuvent se concilier avec les obligations d'une maîtresse de maison. Une femme fonctionnaire ne peut pas se marier avec le premier venu ; une femme pharmacienne pourrait épouser un employé d'industrie ou de commerce, qui elle voudrait, en un mot, et elle ne se verrait pas exposée à des changements de résidence si troublants pour les ménages de fonctionnaires. Même sans dot, elle serait recherchée par des jeunes gens désireux d'avoir une femme instruite. Si elle devenait veuve, elle pourrait continuer d'exercer son industrie sans être vouée à la misère ni obligée de solliciter des secours toujours pénibles à demander, difficiles à obtenir et généralement insuffisants. En tout cas, mariée ou non, elle serait une dame dans la localité où elle s'établirait, si elle savait s'y tenir, et elle y serait considérée. Il va de soi qu'on songe surtout ici à la pharmacienne établie à la campagne. Il est probable que, pour les pharmacies des villes et en général pour les grandes pharmacies, des hommes seront toujours préférés à des femmes. L'occupation d'ailleurs y serait trop absorbante. Mais à la campagne il n'en va plus de même. Insuffisante pour un homme qui ne fait rien autre chose, la position occuperait suffisamment une femme que réclameraient souvent d'autres soins. Insuffisante aussi comme revenu pour faire vivre une famille, elle procurerait un appoint suffisant pour amener l'aisance dans un ménage qu'alimenterait déjà une autre source.

Dira-t-on qu'une femme pharmacienne n'aurait pas l'aptitude voulue, qu'elle n'inspirerait pas confiance ? On n'en voit pas bien la raison. Il ne s'agit point ici d'une pharmacienne qui préparerait ses matières premières, qui serait une chimiste et une savante ; mais d'une personne éclairée, au courant des choses du métier, qui se contenterait de vendre des produits

tout préparés et de faire les préparations usuelles auxquelles on se borne dans la plupart des petites pharmacies. Peser, doser, faire des mélanges conformes aux ordonnances du médecin, sont des opérations pour lesquelles il faut surtout du soin et de la minutie ; or, ne sont-ce pas là les qualités spéciales de la femme ? Transvaser des liquides, enfoncer un bouchon et lui faire avec du papier bleu ou rose un capuchon élégant ; préparer des paquets, les ficeler, les cacheter, y coller un étiquette et transcrire l'ordonnance sont des manipulations auxquelles il semble même qu'une femme soit plus propre que bien des hommes. Les femmes réussissent admirablement à faire la cuisine et à vendre de l'épicerie : sans vouloir rabaisser la profession de pharmacien, on ne peut disconvenir qu'elle leur est analogue dans quelques-unes de ses parties. Mais elle suppose des études scientifiques constatées par un diplôme et la connaissance de ce qu'on fait comme de ce qu'on livre : voilà ce qui la distingue et ce qui lui assure une considération hors de pair. Il y a pas de raison pour qu'une femme, dont la capacité serait garantie par un diplôme officiel, n'inspire pas autant de confiance que bien des jeunes gens inexpérimentés qui servent d'aides, même dans les grandes pharmacies.

Qu'on élève des objections contre la femme docteur, cela se comprend. L'exercice de la médecine exige de sérieuses études scientifiques pour lesquelles les femmes n'ont souvent ni aptitude ni goût : il y faut une science solide et sûre d'elle-même, beaucoup de sens, de sang-froid, de discrétion, toutes qualités qui paraissent être plus spécialement l'apanage de l'homme, et dont la réunion peut seule donner de l'autorité à celui qui les possède et lui gagner la confiance des malades. Il exige encore des déplacements à toute heure du jour ou de la nuit, et des fatigues de toutes sortes qui sont généralement au-dessus des forces de la femme : de là l'impossibilité pour elle de se marier ; on ne voit pas bien une mère de famille exerçant la profession de médecin. Puis, si la femme peut à la rigueur soigner des femmes et des enfants, on ne la voit pas soignant des hommes, pratiquant la percussion et l'auscultation sur des malades d'un autre sexe : nécessité par suite pour elle de ne soigner que certains malades et certaines maladies. Enfin, si la femme excelle à faire des pansements, elle ne réussirait sans doute pas également bien des opérations chirurgicales qui demandent non seulement de la force, mais surtout de la fermeté et une grande décision. On a peut-être trop rapproché les deux fonctions, et les incompatibilités de l'une avec la condition de la femme ont été attribuées à l'autre, pour laquelle elles n'existent pas.

Si nos mœurs se modifiaient dans ce sens, si certains préjugés disparaissaient et qu'un courant s'établît, il en résulterait même un avantage considérable pour la société. Combien n'y a-t-il pas en France de chefs-lieux de canton et de bourgs importants qui sont encore dépourvus de pharmacie ! Et souvent pourtant les remèdes ne sont efficaces qu'à la condition qu'on puisse se les procurer sur place et qu'ils

soient administrés à temps. La création de pharmacies à la campagne serait un véritable service rendu aux populations agricoles, si peu soucieuses souvent de leur santé et des soins qu'elle exige. Elle aurait encore l'avantage de faire disparaître ces débits de remèdes, cette médecine illégale et occulte que pratiquent en bien des endroits des religieuses ignorantes. On sait comment les choses se passent. Des religieuses dirigent une école : il y faut deux maîtresses ou plus. La congrégation leur adjoint une sœur chargée de soigner les malades. L'idée est bonne, et elle ne serait qu'à approuver si l'on s'en tenait là. Mais voici ce qui arrive. Les paysans sont défiant et intéressés. Qu'un membre de leur famille vienne à tomber malade, au lieu de recourir au médecin qui est un monsieur et qui demeure loin, dont surtout les visites coûtent cher, on va trouver la sœur, et celle-ci donne des consultations. Elle ne conseille rien de nuisible, soit ; au moins son intervention a-t-elle le tort d'inspirer une fausse confiance et parfois de retarder l'appel de l'homme de l'art, qu'il n'arrive que lorsqu'il n'est plus temps. Naturellement aussi elle vend des remèdes. On trouve dans toute la Bretagne et dans bien d'autres pays arriérés, de véritables officines de pharmacies non autorisées, annexées aux écoles congréganistes, dont l'existence rend impossible l'installation de pharmacies légales, tenues par des personnes compétentes et que l'administration n'a jamais pu trouver le moyen de faire fermer. Si les religieuses avaient pour concurrentes des pharmaciennes diplômées, il arriverait ce qui est arrivé pour les brevets : elles se muniraient des titres nécessaires, et tout le monde y gagnerait.

En somme, il y a là une carrière qui est ouverte, dont les abords ne sont pas inaccessibles, qui pourrait procurer à bien des jeunes filles une position honorable, indépendante et suffisamment lucrative, qui leur permettrait de se marier sans s'exposer à tous les inconvénients du mari fonctionnaire, pour laquelle elles auraient une aptitude évidente et où elles pourraient rendre à la société des services précieux. Au lieu de pousser dans la carrière si encombrée de l'enseignement leurs jeunes filles intelligentes, bien des instituteurs pourraient les diriger vers la pharmacie à la campagne, qu'elles exerceraient auprès d'eux, dans les pays où ils exerceraient eux-mêmes ou qu'ils choisiraient comme lieu de retraite. C'est à eux surtout que nous avons pensé en publiant ces réflexions, et peut-être en est-il qui nous sauront gré d'avoir appelé leur attention sur une profession certainement trop délaissée.

I. CARRÉ.

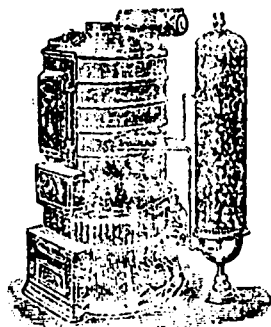
“Lettres de Fréchette à M. l'abbé Baillargé,”
25 cents franco par la poste. Le CANADA-REVUE
fait parvenir sur réception du prix. Positivement il
faudra faire une deuxième édition, car la première
s'enlève.

FUMEZ LE CIGARE
BLACKSTONE

ARCHAMBAULT

Photographie Artistique

1662 RUE NOTRE-DAME,
MONTREAL.
Spécialité de portraits grandeur nature au pastel



HERM. ROY,
PLOMBIER,

Poseur d'Appareils à Gaz, à Eau
Chaude et à Vapour, haute et
basse pression.

Spécialité pour le Chauffage,

Toutes commandes exécutées avec soin,
promptitude et à bas prix.

357 Avenue LAVAL,
MONTREAL.

Bonnes références données.



COGNAC Vve MASSON & CIE.,

Ce Cognac, qui vient d'obtenir la Médaille d'or à l'Exposition Internationale
d'Hygiène de Vienne, se recommande d'une façon toute particulière pour sa saveur,
sa pureté et ses qualités fortifiantes pour les malades. En vente chez tous les princi-
paux épiciers et dans les meilleurs hôtels.

Agence Generale pour le Canada, 516 RUE ST. PAUL, MONTREAL.

19-92



AVANT.

APRES.

GEORGE VIOLETTI

Fabricant et
importateur D'Instruments de Musique

Il reçoit à vendre et réparations de toutes sortes
17 rue Gosford - MONTREAL.

CANADA-REVUE

PUBLICATION HEBDOMADAIRE.

À Montréal..... \$3 50
Hors de Montréal..... 3 00
En France..... 20 francs

A. FILIATREULT,

Directeur-Gérant.

312 rue Craig

Téléphone 6826

Boite Postale 321.

FUMEZ LE CIGARE

LITTLE BUCK

Cartes Géographiques

—De chaque Province du Canada et de chaque Etat de l'Union.—

AUSSI,

Cartes des Chemins de Fer des Etats-Unis

PLIÉES POUR ÉDITION DE POCHE OU POUR BUREAUX.

PRIX, (par la Poste), . . . 25 et 50 cents.

Publiés par RAND, McNALLY & CIE.

EN VENTE CHEZ

MORTON, PHILLIPS & CIE.

: FABRICANTS : DE : LIVRES : BLANCS, :

PAPETIERS ET IMPRIMEURS,

No. 1755 RUE NOTRE DAME,
MONTREAL.

FUMEZ LE CIGARE

LITTLE BUCK

AGENCE ETABLIE EN 1862

GUSTAVE FAUTEUX,

COURTIER D'ASSURANCE

FEU, VIE ET MARINE

Membre au Fire Underwriters' Association

Directeur au Board of the Montreal Fire Insurance Brokers
et Agent de la Compagnie

North British and Mercantile Fire and Life Insurance Co.

LA COMPAGNIE LA PLUS PUISSANTE AU MONDE.

CAPITAL.....	\$ 15,000,06
FONDS INVESTIS.....	52,053,71
FONDS INVESTIS EN CANADA.....	4,599,75
REVENU ANNUEL.....	12,000,000

M. FAUTEUX s'occupe avec beaucoup de soin des assurances de ses nombreux clients en lo plaçant dans les meilleures compagnies, et en cas de feu, par son expérience, leur facilitant un prompt et libéral règlement de leurs pertes dans le plus bref délai.

Bureau—No. 78 rue St. Francois Xavier, Montreal.

Bell Telephone No. 318

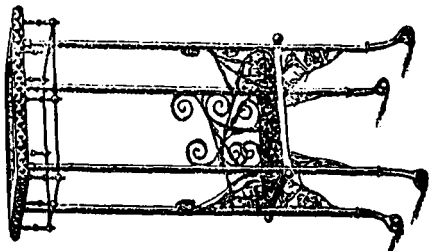
RENAUD, KING & PATTERSON

652 RUE CRAIG,

FABRICANTS DE

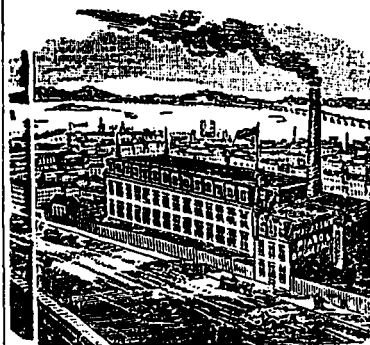
Meubles de Fantaisie et de Gout

Meubles de toutes sortes
faits sur commandes, aussi en
main un immense stock de me-
ubles de toutes sortes à des prix
très modérés.



THOS F. G. FOISY

FABRICANT DE



PIANOS

DROITS,

CARRES

ET A QUEUE

214 Rue Papineau,
MONTREAL.

Telephones 72 27 et 1700.

M. FOISY fait le commerce de gros et de détail. Les communautés religieuses ont tous intérêt à s'adresser à cette maison.

Les pianos canadiens fabriqués par la maison Foisy sont garantis pour cinq ans.

Pianos faits à ordre pour convenir à l'aménagement des salons.

Les grandes réparations seules sont faites par la maison Foisy, et exécutées dans le plus bref délai sur le même principe que les pianos neufs.

Agents demandés dans toutes les parties du pays.

FUMEZ LE CIGARE

BLACKSTONE

LE SUN, Compagnie d'Assurance sur la Vie DU CANADA.

1892 - PROGRES ET PROSPERITE. -

Les Resultats de l'Accroissement d'une Année.

Items du rapport de l'annee 1892.

Assurance sur la vie en force le 1er Janvier 1893.....	\$23,901,040.64
Augmentation sur l'année précédente.....	4,464,084.80
Nouvelles propositions reçues en 1892.....	8,500,457.10
Augmentation sur 1891.....	2,664,935.50
Revenus pour l'année finissant le 31 Dec. 1892.....	1,134,867.61
Augmentation sur 1891.....	214,603.04
Actif au 31 Décembre 1892.....	3,403,700.88
Augmentation sur 1891.....	518,129.44
Réserve pour la sécurité des porteurs de police.....	2988,320.28
Augmentation sur 1891.....	507,477.30
Surplus au-dessus de tout engagement, excepté le Capital-Actions.....	307,428.77
Surplus au-dessus de tout engagement, et du Capital-Actions.....	244,928.77
Réclamations après décès durant 1892.....	151,526.33
Diminution sur 1891.....	16,537.72

T. B. MACAULAY, Secrétaire. IRA B. THAYER, Sur. des Agences. R. MACAULAY, Président.

